

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue à huis clos (Covid-19) le 1^{er} juin 2020, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur Johnny Pizar, maire.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 20h14.

20 06 073

2. Adoption de l'ordre du jour du 1^{er} juin 2020

**Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 1^{er} juin 2020, soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Barnston Heritage Cemetery Association
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.2. Dérogation mineure
 - 7.1.2. Demande de dérogation mineure 2020-02-Déro
 - 7.1.3. Entretien du gazon – Parc de Kingscroft
 - 7.1.4. Demande pour réduction de limite de vitesse
 - 7.1.5. Fauchage des abords de chemin
 - 7.2. **Rapports**
 - 7.2.1. Dépôt du rapport du maire
 - 7.2.2. Rapport du maire – Questions et commentaires
 - 7.2.3. Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers
9. **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel

10. **Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement**
10.1. Dépôt du rapport mensuel
11. **Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière**
11.1. Dépôt du rapport mensuel
12. **Trésorerie**
12.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles
13. **Deuxième période de questions**
14. **Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

20 06 074

3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

En raison de la pandémie de la Covid-19, le conseil municipal siège à huis clos comme autorisé via décret du gouvernement du Québec.

6.1.1. Barnston Heritage Cemetery Association

Dépôt d'une lettre de remerciement aux membres du conseil pour leur don.

20 06 075

7.1.1. Dérogation mineure

ATTENDU que le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demande de dérogations mineures ;

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique* ;

ATTENDU que dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement ;

ATTENDU que l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés ;

ATTENDU que la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation mineure qui serait déposée) ;

ATTENDU qu'il est difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines ;

ATTENDU que le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil ;

ATTENDU que le conseil désire que la procédure prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite).

Qu'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure.

Que les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 741, chemin Hunter, à l'attention de Madame Sonia Tremblay, directrice générale secrétaire-trésorière, ou par courriel, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis.

Qu'une fois le délai pour soumettre les commentaires expirés et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité

20 06 076

7.1.2. Demande de dérogation mineure 2020-02-Déro

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif en urbanisme (CCU) telle qu'elle apparaît au compte-rendu de la rencontre du 26 mars 2020 ;

ATTENDU que le Comité consultatif en urbanisme est en faveur de la demande de dérogation mineure 2020-02-Déro ;

ATTENDU qu'aucun commentaire n'a été transmis à la Municipalité selon la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 et la résolution 20 06 075 ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et approuve la demande de dérogation mineure 2020-02-Déro.

Adoptée à l'unanimité

20 06 077

7.1.3. Entretien du gazon – Parc de Kingscroft

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie le contrat d'entretien du gazon du parc de Kingscroft à Monsieur Sylvain Beaudoin pour un montant total de 1200\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

20 06 078

7.1.4. Demandes pour la réduction de limite de vitesse

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTQ) réduira, dès le mois de juillet 2020, la limite de vitesse dans le hameau de Way's Mills à 30 km/h ;

ATTENDU que suite à la réduction de la limite de vitesse dans le hameau de Way's Mills par le MTQ, le conseil a reçu des demandes pour la réduction des limites de vitesses aux approches du hameau, soit sur les chemins Madore, Ball Brook et Standish ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil mandate la directrice générale secrétaire-trésorière afin que celle-ci prépare un projet de règlement pour réduire les limites de vitesse à 30 km/h aux approches du hameau de Way's Mills.

Adoptée à l'unanimité

20 06 079

7.1.5. Fauchage des abords de chemin

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie ledit contrat de fauchage des abords de chemin à Monsieur Ghislain Hébert au coût de 2 900\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7.2.1. Dépôt du rapport de maire

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2. du *Code municipal du Québec*.

20 06 080

7.2.2. Rapport du maire – Questions et commentaires

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique* ;

ATTENDU qu'en ce contexte de pandémie, le gouvernement autorise le conseil municipal de toute municipalité à siéger à huis clos sans la présence du

public ;

ATTENDU que tous citoyens a le droit de s'exprimer sur le rapport du maire, période prévue habituellement à la période de question ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que les citoyens pourront soumettre leurs questions et leurs commentaires par courriel à la directrice générale secrétaire-trésorière pendant une période de 15 jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la Municipalité.

Que les réponses aux questions seront données lors de la séance du conseil subséquente.

Adoptée à l'unanimité

7.2.3. Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle

La directrice générale secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité.

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Reporté à une séance ultérieure.

10.1. Rapport de l'inspectrice municipale en bâtiment et environnement

Reporté à une séance ultérieure.

11.1. Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Dépôt du rapport de la directrice générale secrétaire-trésorière pour le mois de mai 2020.

20 06 081

12.1. Approbation des listes : comptes à payés et dépenses incompressibles

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 4 mai 2020 – 20-05-070	45 211.57\$
B) Dépenses incompressibles – mai 2020	34 397.03\$
C) Salaires mai 2020	6 839.83\$
D) Comptes à payer au 1 ^{er} juin 2020	97 964.47\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

Il est proposé par le conseiller Yannick Fecteau,

Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 139 201.33\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

20 06 082

14. Levée de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h18.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

**DIRECTRICE GENERALE
SECRETARE-TRESORIERE**